

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 2 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_081

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'an deux mil vingt quatre et le 02 juillet, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 juin 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Pascal LABADIE donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, M. Guénoyé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : Mme Christelle BAUDRAIS

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Le tableau des effectifs de la collectivité fait apparaître les emplois budgétaires existants et les emplois pourvus.

Compte tenu des mouvements de personnel qui interviennent dans l'année (départs à la retraite, mutations, concours, promotions internes et avancements de grades), il est nécessaire de le mettre à jour en créant les nouveaux emplois et supprimant ceux qui ne sont pas pourvus.

Le Comité Social Territorial a été consulté le 11 juin 2024 pour avis sur la suppression de 13 emplois vacants dans la mesure où il n'est pas envisagé de les pourvoir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L542-2

VU l'avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité en créant les nouveaux emplois et supprimant les emplois non pourvus

DÉCIDE

Article 1 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1er août 2024 tels qu'indiqués ci-après suite à :

- La réorganisation de l'école de musique impliquant le recrutement d'un nouveau directeur
- L'ouverture de nouvelles classes et d'une nouvelle école maternelle qui nécessite la création de 3 postes d'ATSEM, 1 poste de responsable périscolaire, 1 poste d'agent technique et 1 poste d'animateur

GRADE	CATÉGORIE	CRÉATIONS DE POSTES
<i>EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET</i>		
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE OU ATTACHE	A	1
ANIMATEUR ou ANIMATEUR PRINCIPAL OU ADJOINT D'ANIMATION ou ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE OU 1ERE CLASSE	B ou C	1
ATSEM ou ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE OU 1ERE CLASSE OU ADJOINT TECHNIQUE ou ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ou 1ERE CLASSE	C	3
ADJOINT TECHNIQUE ou ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE OU 1ERE CLASSE (pour poste agent technique)	C	1

ADJOINT D'ANIMATION ou ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE OU 1ERE CLASSE	C	1
	TOTAL	7

Article 2 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1er septembre 2024 tels qu'indiqués ci-après suite à :

- Un recrutement d'un agent ETAPS au service des Sports en remplacement d'un agent titulaire dû à un changement de fonction après départ d'un agent
- Deux nominations à la suite de la réussite d'un concours (Rédacteur et ATSEM principal 2ème classe)
- Un recrutement d'un agent dans le cadre d'emplois des animateurs à la suite du départ par voie de mutation d'un agent titulaire comme responsable du Café de la route

GRADE	CATÉGORIE	CRÉATIONS DE POSTES
<u>EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET</u>		
ETAPS ou ETAPS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE OU DE 1ERE CLASSE	B	1
REDACTEUR	B	1
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1
ANIMATEUR ou ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1
	TOTAL	4

Article 3 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024 tels qu'indiqués ci-après faisant suite aux avancements de grade et promotions internes :

GRADE	CATÉGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES	CRÉATIONS DE POSTES
<u>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</u>			
ADJOINT ADMINIST.PRINCIPAL 2EME CL	C	1	
ADJOINT ADMINIST. PRINCIPAL 1ERE CL	C		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL	C		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CL	C	1	
ADJOINT D'ANIMATION	C	3	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CL	C	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CL	C		3
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	
CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	B		1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CL	B	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CL	B		1
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1	
ATTACHE PRINCIPAL	A		1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	A		1

<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</i>			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (à 66 %)	C	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (à 66 %)	C		1
	TOTAL	10	14

Article 4 : De mettre à jour le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024 tels qu'indiqués ci-après :

GRADE	CATÉGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</i>		
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	2
	TOTAL	3

Article 5 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Abstentions	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 2 juillet 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Mme Christelle BAUDRAIS

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH